



Code de conduite des fournisseurs

Guide de mise en œuvre

Table des matières

4–5	Guide de mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs d'ABB
6–9	Droits de l'homme et travail décent
10–11	Santé et sécurité
12–13	Climat et environnement
14–15	Conformité des matériaux et minéraux responsables
16–17	Éthique des affaires
18–19	Affaires et informations sécurité
20–21	Achats effectués par les fournisseurs
22–23	Documentation, inspections, rapports et actions correctives
24–25	Signaler les problèmes et accès aux voies de recours
26–27	Glossaire
28	Références

Guide de mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs d'ABB

Objectif de ce guide :

Ce guide de mise en œuvre explique comment, en tant que fournisseur d'ABB, vous pouvez satisfaire aux exigences du code de conduite des fournisseurs d'ABB ([code de conduite des fournisseurs d'ABB](#)). Le guide explique les mesures requises et la manière de les mettre en œuvre efficacement. Veuillez lire attentivement le code de conduite des fournisseurs d'ABB avant d'utiliser ce guide.

Les fournisseurs sont des tiers, y compris des entrepreneurs individuels, auxquels ABB fait appel pour acheter des biens et/ou des services et/ou des travaux.

Mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences du code de conduite des fournisseurs d'ABB :

1 Mettre en place une **structure organisationnelle** appropriée : confier la responsabilité de la gestion des différents sujets à des responsables ayant un niveau hiérarchique approprié. Veillez à ce que vos sous-traitants et fournisseurs fassent de même.

2 Effectuer une **analyse des risques** et mettre en place des **politiques et des procédures** appropriées : établir un système de gestion et des fiches de travail pour identifier les risques liés aux thèmes abordés dans le présent document. **Fixer des objectifs, des plans d'action de suivi et des calendriers** et veiller à ce qu'ils soient accessibles et faciles à suivre.

3 Organiser des formations régulières : tous les employés, les travailleurs contractuels et les travailleurs temporaires devraient recevoir des formations régulières sur les questions de durabilité pertinentes et les droits des travailleurs, y compris les mécanismes de réclamation. Les formations peuvent prendre la forme de réunions, d'apprentissage en ligne, d'ateliers ou autres. La communication doit se faire dans la langue maternelle des travailleurs pour assurer leur compréhension.

4 Mettre en place un système de suivi pour surveiller les progrès réalisés en matière de durabilité : le système doit fournir des rapports transparents sur les progrès réalisés par rapport aux indicateurs clés de performance (ICP) définis, sur la base de données crédibles, y compris, par exemple, les plans d'action corrective, les inspections, les permis ou les documents relatifs aux heures de travail.

5 Communiquez les principes du code de conduite des fournisseurs d'ABB à vos fournisseurs et sous-traitants : intégrez des exigences équivalentes dans les contrats avec les fournisseurs et mettez en place un processus d'évaluation des performances des fournisseurs par rapport à ces exigences.

Autres points à prendre en considération :

- En ce qui concerne les droits des travailleurs, en l'absence d'exigences légales, nous vous recommandons de suivre les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que les cadres internationaux communs énumérés dans le code de conduite des fournisseurs d'ABB ;
- Vérifier régulièrement les nouvelles exigences et se préparer de manière adéquate et en temps voulu à la législation à venir concernant les sujets couverts par le code de conduite des fournisseurs d'ABB ;
- ABB a le droit d'auditer et d'inspecter vos opérations et vos installations et d'interroger vos travailleurs lors de visites sur place, moyennant un préavis raisonnable et avec votre consentement. Si les conclusions d'un audit ou d'une inspection montrent que vous ne respectez pas le Code de conduite des fournisseurs d'ABB, vous devrez prendre, dans les plus brefs délais, les mesures correctives nécessaires qu'ABB vous indiquera.

Collaboration et soutien :

Si les pratiques ou les conditions d'achat d'ABB (par exemple, les spécifications des commandes ou les délais de livraison) vous empêchent de répondre aux exigences des fournisseurs d'ABB, veuillez contacter votre interlocuteur ABB en matière d'approvisionnement.

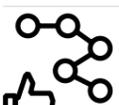
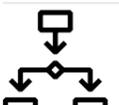
ABB propose des formations et d'autres supports d'aide à ses fournisseurs, qui sont disponibles sur notre [portail fournisseurs](#).

Qu'est-ce que la durabilité ?

La durabilité, ou le développement durable, est une approche intégrée qui vise à répondre aux besoins des personnes dans le présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Tous les thèmes du code de conduite des fournisseurs d'ABB relèvent du développement durable, y compris les droits de l'homme, l'intégrité et la protection de l'environnement.

Vue d'ensemble

Il s'agit d'une vue d'ensemble des sujets couverts par le code de conduite des fournisseurs d'ABB et des principes clés qu'il comprend. En cliquant sur un sujet, vous pouvez approfondir les attentes d'ABB et la manière de les satisfaire. ABB attend de vous que vous communiquiez tous ces principes à vos fournisseurs et sous-traitants.

	Code de conduite des fournisseurs d'ABB	Questions les plus critiques
	Droits de l'homme et travail décent	<ul style="list-style-type: none"> • Main-d'œuvre infantile • Travail forcé, servitude pour dettes ou esclavage moderne • Protection des jeunes travailleurs, des femmes enceintes et des mères allaitantes • Heures supplémentaires excessives • Paiement adéquat et en temps voulu des salaires et des heures supplémentaires • Assurance sociale
	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux de travail sûrs et sains • Évaluation et atténuation des risques en matière de santé et de sécurité • Matériel de premiers secours et de lutte contre l'incendie • Préparation et exercices d'urgence
	Climat et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Licences et permis environnementaux • Évaluation des risques environnementaux et atténuation de l'impact • Objectifs et suivi des performances • Gestion des déchets • Maîtrise des risques
	Conformité des matériaux et minéraux responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la « Liste ABB des substances interdites et réglementées » • Traçabilité des minéraux de conflit et autres minéraux d'intérêt
	Éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la corruption • Antitrust et concurrence loyale • Conflits d'intérêts
	Sécurité des entreprises et de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et sécuriser les installations • Cyber-sécurité • Confidentialité des données
	Achats effectués par les fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et garantir les principes tout au long de la chaîne de valeur • Connaître ses fournisseurs et sous-traitants et leurs risques • Signaler les infractions réelles et présumées • Travail en sous-traitance uniquement avec l'accord préalable d'ABB
	Documentation, inspections, rapports et actions correctives	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre complète et en temps voulu des actions correctives • Documentation • Signaler les infractions réelles et présumées
	Signalement des problèmes et accès aux voies de recours	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion en cascade de l'information au sein de votre entreprise • Accès aux voies de recours pour toutes les parties prenantes potentiellement affectées • Aider aux enquêtes



Droits de l'homme et travail décent

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes principes et normes internationales en matière de droits de l'homme qu'ABB. Vous devez respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chaque individu, vous abstenir de faire travailler une personne contre son gré et interdire les comportements et pratiques inacceptables.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
Tous les travailleurs ont l' âge légal pour travailler .	<ul style="list-style-type: none"> • Demander une preuve d'âge (certificat de naissance officiel, pièce d'identité délivrée par le gouvernement, etc.) aux employés potentiels et aux travailleurs sous-traités afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences applicables en matière d'âge minimum. Faire une copie du document et le conserver. • Définir un processus de remédiation au travail des enfants pour traiter et remédier aux cas de travail des enfants au fur et à mesure qu'ils sont identifiés. • Demandez aux agents de sécurité de vérifier les cartes d'identité à l'entrée de votre établissement. • Les ONG locales, les parents, les enseignants et les représentants des communautés proches du site de votre entreprise peuvent fournir des informations utiles pour vous aider à évaluer les risques et à comprendre la nature du travail des enfants dans votre contexte local.
Pas d'esclavage moderne , en particulier pas de forme ou de soutien au travail forcé ou obligatoire , au travail en prison ou à la servitude pour dettes	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifiez vos pratiques d'embauche et intégrez des questionnaires/contrôles pour limiter toute forme de travail forcé ou de servitude pour dettes. • Vérifier si les nouveaux employés ont payé des frais à un moment ou à un autre du processus de recrutement pour obtenir un emploi. Il s'agit notamment des frais de voyage ou de visa, de tests médicaux, d'intermédiaires ou d'agences de recrutement dans leur pays d'origine. • Mener des entretiens avec les travailleurs migrants après leur arrivée afin de comprendre leur parcours de recrutement et d'identifier les signes potentiels de travail forcé. • Adopter le principe de l'employeur-payeur et rembourser les frais de recrutement aux travailleurs lorsque ceux-ci les ont payés. • Mettre à disposition des mécanismes de réclamation dans toutes les langues, y compris les langues maternelles des travailleurs migrants. • Dans les logements de fonction ou les dortoirs des employés, prévoir des lieux de stockage sûrs, tels que des casiers de haute sécurité, où les travailleurs peuvent conserver leurs documents d'identité et y accéder librement et à tout moment. • Les ONG locales peuvent fournir des informations utiles pour vous aider à évaluer les risques et à comprendre la nature du travail forcé dans votre contexte local.
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de conservation des documents originaux des travailleurs • Pas de rétention des paiements ni de frais de recrutement • Personne n'est contraint de travailler contre son gré 	

Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Le **travail des enfants** est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel ou de leur dignité. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants et/ou qui interfère avec leur scolarité. Le travail des enfants désigne également l'emploi d'enfants mineurs ou qui effectuent des travaux excessivement longs et lourds ou dangereux, tels que déterminés par la législation d'un État.

Qu'est-ce que le travail forcé et la servitude pour dettes ?

Le **travail forcé** (ou travail obligatoire) désigne les situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler contre leur gré en recourant à la violence ou à l'intimidation, à la servitude pour dettes (voir ci-dessous), à la rétention des papiers d'identité, à des heures supplémentaires excessives ou à la menace de les dénoncer aux autorités d'immigration.

La **servitude pour dettes**, également connue sous le nom d'esclavage pour dettes ou de travail forcé, est un autre moyen par lequel les travailleurs se retrouvent en situation de travail forcé. Il existe lorsque des travailleurs (parfois avec leur famille) sont contraints de travailler pour un employeur afin de rembourser des dettes qui peuvent, dans certains cas, avoir été héritées. Les travailleurs peuvent être en situation de servitude pour dettes même s'ils reçoivent un salaire ou une autre compensation.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
Les jeunes travailleurs, les travailleuses enceintes ou allaitantes n'effectuent que les tâches appropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir une liste des jeunes travailleurs de moins de 18 ans ainsi que des travailleuses enceintes ou allaitantes. • Définir et documenter les mesures visant à garantir que leur travail est sûr et qu'ils ne sont pas exposés à des risques. • Disposer d'un plan de travail pour s'assurer que ces travailleurs sont exclus des travaux dangereux et ne sont pas tenus d'accéder aux zones dangereuses. • Dans la mesure du possible, confier des tâches sûres à ces travailleurs, par exemple en leur offrant un apprentissage ou une formation professionnelle. • Suivre les pauses et les heures de travail pour s'assurer que ces travailleurs sont exemptés de travail de nuit ou d'heures supplémentaires.
Les travailleurs sont libres de participer à des syndicats ou à des comités similaires et de négoier collectivement	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquez clairement aux travailleurs que vous respectez leur droit d'adhérer librement à des syndicats sans conséquences négatives. • S'engager avec les syndicats et/ou les comités de travailleurs pour conclure des conventions collectives. • Veiller à ce que les conventions collectives soient disponibles dans toutes les langues des travailleurs. • Mettre à la disposition des travailleurs des espaces de réunion libres de toute interférence ou supervision de la part de la direction. • Veiller à ce que les suggestions des travailleurs soient prises au sérieux et suivies d'effet.
Processus clair et communication efficace sur l' égalité des chances et la non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier régulièrement que tous les travailleurs reçoivent le même salaire pour le même travail et accorder une attention particulière aux éventuelles différences de rémunération entre les hommes et les femmes et les travailleurs issus de minorités ou de groupes vulnérables. • Vérifier que tous les travailleurs ont accès à la formation et aux promotions et qu'ils sont libres de mettre fin à leur contrat. • Interdire les comportements et les pratiques inacceptables qui pourraient entraîner des dommages physiques, psychologiques ou économiques. • Promouvoir la diversité et la tolérance au sein de votre personnel. • Former les travailleurs occupant des postes d'encadrement à la conduite et à la gestion respectueuse des conflits, sans aucune forme de harcèlement.
Veiller à ce que les horaires de travail soient :	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire un système de suivi pour contrôler soigneusement les heures de travail par travailleur et veiller à ce que chaque travailleur ait au moins un jour de congé par semaine, qu'il ne soit pas obligé de faire des heures supplémentaires excessives et que les heures supplémentaires soient toujours effectuées sur une base volontaire. • Veiller à ce que les heures supplémentaires soient documentées et rémunérées équitablement. • Alerter ABB si un ajustement du processus de commande ou des délais est nécessaire pour mieux planifier les capacités. • Ajuster la main-d'œuvre et les compétences pour éviter un nombre excessif d'heures supplémentaires. • Préparez-vous à embaucher davantage de travailleurs pendant les périodes de pointe et veillez à ce que les travailleurs sous-traités bénéficient des mêmes protections que vos propres travailleurs en ce qui concerne les heures supplémentaires.

Groupes vulnérables

Les groupes vulnérables sont ceux qui font l'objet d'une marginalisation politique, sociale ou économique en raison de leur âge, de leur handicap, de leur appartenance ethnique, de leur sexe, de leur nationalité, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques.

Temps de travail (référence OIT)

La plupart des pays ont fixé des limites légales aux heures de travail hebdomadaires. Des heures de travail excessives et des périodes de repos et de récupération inadéquates peuvent nuire à la santé des travailleurs et augmenter le risque d'accidents du travail.

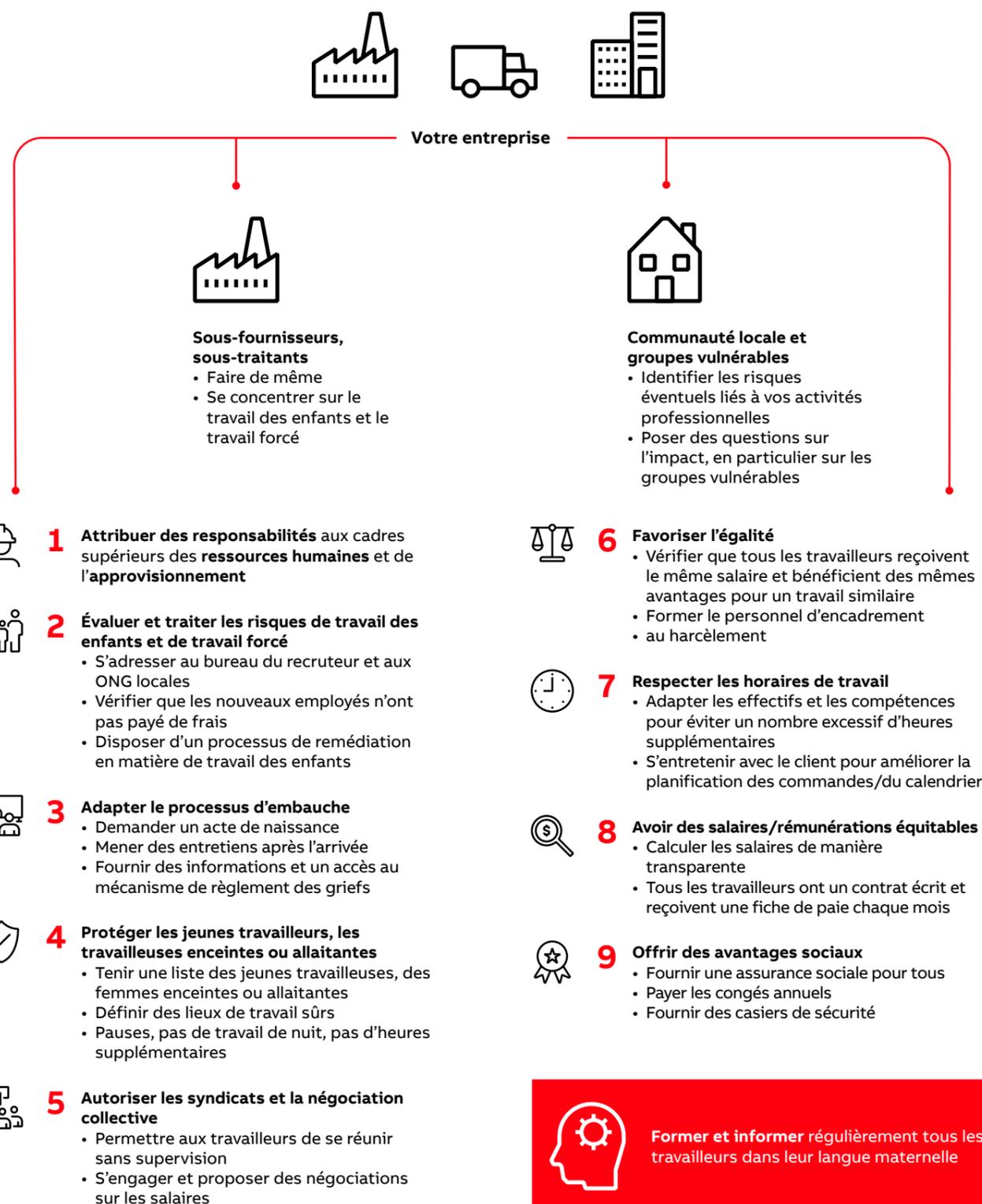


Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>Les salaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération régulière • Inclure une fiche de paie • Suffisamment pour couvrir les besoins de base (sans paiement d'heures supplémentaires) • Adapté aux compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer de manière transparente les salaires pour tous les emplois, y compris les déductions. • Fournir à tous les travailleurs un contrat écrit dans une langue qu'ils comprennent. • Fournir régulièrement (au moins une fois par mois) une fiche de paie comprenant des informations distinctes sur les heures supplémentaires et les prestations sociales. • Les ONG spécialisées et les syndicats peuvent fournir des informations utiles pour vous aider à comprendre à quel niveau le salaire à la pièce, hebdomadaire ou mensuel devrait être fixé pour garantir un niveau de vie adéquat pour les travailleurs dans votre contexte local.
<p>Vous offrez des prestations sociales à tous les travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurance pour atténuer la réduction ou la perte de revenus • congés payés • Si nécessaire : dortoirs, cantine et sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • S'affilier à un régime local de sécurité sociale et s'assurer que tous les employés, y compris les sous-traitants et les travailleurs temporaires, sont couverts. • Ne pas imposer de frais aux travailleurs ou de pénalités financières, sauf si la législation locale l'autorise dans ce contexte. • Former régulièrement les travailleurs à la prévention et à la protection contre les maladies/blessures. • Prévoir des congés payés et des contrats à long terme. • Si vous proposez un logement aux travailleurs, assurez-vous qu'il leur permet de vivre décemment, notamment en termes d'hygiène, de salubrité et d'intimité. • Envisager de proposer des services de garde d'enfants sur le site de l'entreprise ou à proximité.
<p>Vous avez mis en place des procédures pour éviter les impacts négatifs sur les communautés locales et les groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les groupes de la communauté locale, y compris les populations autochtones et les autres groupes vulnérables, qui sont affectés économiquement, socialement ou écologiquement par vos activités. Les impacts peuvent inclure des risques pour la sécurité, la pollution de l'air, du sol ou de l'eau, des déchets, des expulsions illégales ou la privation de terres. • Prendre des mesures pour éviter ou minimiser les impacts identifiés ; suivre et documenter les résultats. • En cas d'impact négatif, indemniser le groupe concerné de manière appropriée. • S'entretenir régulièrement avec les représentants des communautés voisines afin d'évaluer les performances.



Droits de l'homme et travail décent

Bonne pratique





Santé et sécurité

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes strictes que nous en matière de santé et de sécurité. Vous devez fournir un lieu de travail sûr et sain à tous vos travailleurs, y compris la main-d'œuvre temporaire, les sous-traitants et les autres personnes susceptibles d'être affectées par vos activités.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>Gérer la santé et la sécurité au travail (SST) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs • Suivre et documenter • Collaborer avec ABB 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un système de suivi des données sur les accidents, les incidents, les blessures entraînant une perte de temps, les accidents évités de justesse et les maladies professionnelles. • Organiser des réunions de gestion trimestrielles pour examiner les questions de santé et de sécurité au travail. • Consulter les travailleurs potentiellement concernés pour identifier les causes profondes et prendre des mesures ciblées pour éviter de nouveaux accidents.
<p>Procéder à une évaluation des risques en matière de SST :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les impacts, les dangers et les risques potentiels • Disposer d'un plan d'action pour réduire et atténuer les risques identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Visiter avec un expert en SST le lieu de travail, le quartier et les logements fournis par l'entreprise afin d'évaluer les risques. • Entretenir, inspecter et tester régulièrement les machines et les équipements tels que les palans, les ascenseurs, les chaînes et les réservoirs sous pression. Documenter tous les tests, y compris la date à laquelle ils ont été effectués. • Les médecins locaux peuvent fournir des informations utiles pour vous aider à identifier les problèmes de santé typiques qui pourraient découler de vos activités.
<p>Former les travailleurs à la SST et communiquer les risques à tous les travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de formation, en particulier pour les emplois à haut risque • Mise en œuvre de la préparation et l'intervention en cas d'exercices d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de formation sur la base d'une évaluation des risques en matière de SST. • Organiser des formations régulières pour les fonctions ciblées sur les incidents, les non-conformités et les changements technologiques, et les enregistrer en précisant les participants et la date. • Fournir une formation lors de l'intégration de nouvelles recrues ou en cas de rotation des postes. • Sensibiliser à la SST par des « réunions toolbox », des réunions sur la sécurité et une signalisation visuelle. • Effectuer régulièrement des visites à pied avec les employés pour vérifier les sorties de secours, les itinéraires d'évacuation et les points de rassemblement. • Effectuer régulièrement des exercices d'urgence et adapter les processus si nécessaire.
<p>Garantir un lieu de travail sûr et sain pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des équipements de premiers secours et de lutte contre l'incendie adéquats • Inspecter, tester et entretenir régulièrement tous les équipements • S'assurer qu'une salle médicale est disponible • Veiller à ce qu'un équipement de protection individuelle soit utilisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des contrôles quotidiens pour s'assurer que les sorties de secours et les passages sont libres de tout obstacle. • Veiller à ce que l'éclairage et la ventilation soient conformes aux normes les plus récentes. • Installer un système d'alerte incendie et des extincteurs en état de marche. • Éliminer et contrôler les risques en consultation avec un expert afin que tous les risques liés au travail soient maîtrisés. • Fournir gratuitement à chacun un équipement de protection individuelle adéquat, tel qu'un casque, des gants et des protections pour les yeux et les oreilles. • Veiller à ce que les conditions de santé et de sécurité s'appliquent à tous les travailleurs, y compris la main-d'œuvre temporaire, les contractants, les visiteurs et les autres personnes susceptibles d'être affectées par vos activités.
<p>Veiller à ce que les dortoirs et la cantine soient conformes aux normes de sécurité et d'hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'espaces de stockage fonctionnels et propres pour les aliments et les produits d'épicerie. • Désigner une personne chargée de l'hygiène dans les dortoirs et à la cantine. • Veiller à ce que ces installations soient nettoyées régulièrement. • Veiller à ce que les sorties de secours et les voies d'évacuation soient dégagées. • Fournir de l'eau potable fraîche en quantité suffisante.



Santé et sécurité

Bonne pratique



Votre entreprise



Sous-fournisseurs, sous-traitants

- Faire de même
- Mettre l'accent sur des lieux de travail sûrs et sains



Voisinage

- Demande de renseignements sur les problèmes de santé typiques
- S'adresser aux médecins locaux et vérifier si des victimes sont au chômage



1 Confier des responsabilités à un cadre supérieur des **opérations** ou de la **qualité**

- Fixer des objectifs
- Effectuer un suivi des données et identifier les causes profondes des incidents



2 Évaluer les risques et mettre en œuvre des améliorations

- Identifier les dangers et les risques réels et potentiels
- Parler aux travailleurs des secteurs où se produisent de nombreux accidents et les interroger sur les processus de travail
- Élaborer des plans d'action pour réduire les risques identifiés



3 Garantir des lieux de travail sûrs et sains

- Affecter et former des personnes aux premiers secours médicaux
- Fournir suffisamment d'équipements de protection individuelle pour tous
- Vérifier chaque jour que les sorties de secours et les passages sont dégagés
- Contrôler et inspecter les machines
- La ventilation et l'éclairage fonctionnent
- Installation d'un système d'alerte incendie et d'extincteurs
- Cantine, toilettes et dortoirs
 - Nettoyer régulièrement toutes les installations
 - S'assurer que les sorties de secours et les voies d'évacuation sont dégagées
 - Veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'eau potable fraîche



Former tous les travailleurs le premier jour et rafraîchir régulièrement les connaissances

- Organiser des visites à pied avec les travailleurs et leur montrer les consignes de sécurité
- Interroger les travailleurs sur les risques liés à leur travail quotidien, trouver des solutions



Climat et environnement

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement à atténuer le changement climatique, à protéger l'environnement et la biodiversité et à préserver les ressources. Nous avons fixé des objectifs scientifiques pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C et vous demandons de collaborer avec ABB pour atteindre cet objectif. Vous devez mener vos activités de manière à réduire les émissions de carbone, à préserver l'environnement et à utiliser efficacement les ressources, et veiller à ce que les biens et les services fournis à ABB soient conformes aux exigences couvertes par l'ensemble des réglementations et conventions pertinentes.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>Mettre en place un système de gestion de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir le respect de l'environnement Suivre et documenter les données 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître toutes les exigences légales en matière d'environnement et s'assurer que toutes les licences pertinentes sont à jour. Mettre en place un système de documentation avec toutes les mesures pertinentes, y compris la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, l'utilisation de produits chimiques, le traitement et le recyclage des déchets et la teneur en matériaux durables. Organiser des réunions trimestrielles avec les cadres supérieurs afin d'examiner les questions liées à l'environnement, les mesures d'amélioration et les progrès réalisés.
<p>Effectuer des évaluations des risques climatiques et environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les impacts, les dangers et les risques réels et potentiels Évaluer les impacts sur de multiples dimensions, y compris : <ul style="list-style-type: none"> Pollution de l'air Changement climatique Pollution et dégradation des systèmes terrestres, marins et d'eau douce Déforestation Perte de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Définissez les impacts environnementaux réels et potentiels les plus importants de votre entreprise. Effectuer des évaluations conformément aux normes, réglementations et principes scientifiques applicables. S'engager régulièrement auprès des communautés voisines afin d'identifier de manière proactive tout impact environnemental négatif dans votre environnement. Faire appel à un expert pour une visite à pied.
<p>Former et communiquer avec les travailleurs sur les questions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nommer une personne qualifiée de haut niveau Avoir un plan de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Réserver un budget pour former les cadres supérieurs aux questions environnementales. Communiquez votre politique, vos objectifs et vos mesures d'amélioration à tous les travailleurs. Organiser des visites à pied pour montrer à tous les travailleurs comment les mesures préventives sont prises ou les projets mis en œuvre.
<p>Garantir des opérations durables sur le plan environnemental et efficaces sur le plan des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fixer des objectifs Passer aux énergies renouvelables, mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, éliminer les déchets, réduire l'utilisation des ressources Mettre en œuvre des pratiques d'économie circulaire Fournir des données à ABB sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> Acheter et installer les outils de mesure nécessaires pour suivre les opérations (par exemple, la consommation d'énergie, l'utilisation de l'eau). Évaluez votre niveau de performance en prenant des mesures sur des sujets définis. Contactez votre interlocuteur d'approvisionnement ABB au sujet des objectifs environnementaux qu'ABB vous a communiqués afin de vérifier que vos objectifs sont pertinents et que vos mesures sont appropriées. Si la déforestation est un problème, parlez-en aux fournisseurs et demandez-leur des solutions. Disposer d'un budget et réaliser des analyses du cycle de vie pour les principaux produits afin d'évaluer les impacts environnementaux les plus importants et de prendre les mesures qui s'imposent.
<p>Collaborer à la réduction de l'impact environnemental conformément aux exigences d'ABB</p>	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des projets avec ABB et d'autres pour réduire l'impact sur l'environnement. Faites participer vos fournisseurs concernés à des projets visant à réduire l'impact sur l'environnement. Rechercher des collaborations avec des entreprises locales et/ou des universités sur des projets innovants. Participer à des congrès ou à des forums industriels sur les technologies innovantes en matière d'énergie renouvelable, de pratiques d'économie circulaire, etc.



Climat et environnement

Bonne pratique



Votre entreprise



Sous-fournisseurs, sous-traitants

- Faire de même
- Mesurer les données



Vérifier l'impact sur le voisinage

- S'engager avec les communautés voisines pour évaluer les impacts



- 1 Confier des responsabilités à un cadre supérieur des opérations ou de la qualité**
 - Veiller au respect de l'environnement et à la mise à jour de toutes les licences pertinentes
 - Fixer des objectifs
 - Effectuer un suivi des données et identifier les causes profondes des incidents



- 2 Évaluer les risques et mettre en œuvre des améliorations**
 - Identifier les impacts, les dangers et les risques réels et potentiels
 - Tenir compte de l'impact sur l'environnement :
 - Qualité de l'air
 - Climat
 - Systèmes terrestres, marins et d'eau douce
 - Déforestation
 - Biodiversité
 - Élaborer des plans d'action pour réduire les impacts et les risques identifiés



- 3 Garantir des opérations durables sur le plan environnemental et efficaces sur le plan des ressources**
 - Acheter et installer les outils de mesure nécessaires
 - Disposer d'un budget pour les projets visant à réduire les impacts
 - Passer aux énergies renouvelables, mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, éliminer les déchets, réduire l'utilisation des ressources, mettre en œuvre des pratiques d'économie circulaire
 - Collaborer pour réduire les incidences sur l'environnement, inclure les fournisseurs concernés dans les projets



Former tous les travailleurs aux impacts environnementaux

- Pendant les promenades, montrez-leur des actions faciles à mettre en œuvre sur place pour réduire l'impact, par exemple éteindre les lumières, réutilisation des matériaux



Conformité des matériaux et minéraux responsables

Chez ABB, nous sommes déterminés à respecter les réglementations et les obligations imposées par nos clients en ce qui concerne l'interdiction et la restriction de certaines substances, y compris les substances dangereuses et l'approvisionnement responsable de minéraux. Par conséquent, les fournisseurs doivent s'assurer que les marchandises fournies à ABB sont conformes aux obligations imposées par toutes les réglementations et conventions applicables.

Remarque : cette section s'applique uniquement aux fournisseurs de produits, de pièces ou de matériaux utilisés dans les produits d'ABB.

Conformité des matériaux

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
Gestion des substances utilisées dans les produits pour ABB	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un cadre supérieur chargé de vérifier l'existence d'une nouvelle législation et de prendre des mesures en temps utile. • La liste des substances interdites et réglementées d'ABB est actualisée deux fois par an – vérifiez les mises à jour. • Consultez le « Guide pour les fournisseurs de la liste ABB des substances interdites et réglementées » pour obtenir de l'aide dans l'interprétation de la liste et des conseils sur les obligations des fournisseurs. • Disposer d'un processus d'identification et de classification de toutes les substances en fonction des risques qu'elles présentent.
Fournir et déclarer, sur demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Divulguer les informations requises concernant les produits, pièces et matériaux fournis à ABB qui contiennent des substances incluses dans la liste ABB des substances interdites et réglementées, et maintenir une liste à jour. • Fournir des informations de sécurité pertinentes pour la manipulation si nécessaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les substances présentes sur la « Liste ABB des substances interdites et réglementées » • Fiche signalétique complète 	

Minéraux responsables

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
Gestion des minéraux utilisés dans les produits pour ABB	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un cadre supérieur chargé de vérifier régulièrement l'existence d'une nouvelle législation et de prendre des mesures en temps utile. • Disposer d'un processus d'identification et de classification de tous les minéraux, y compris a) les minéraux de conflit et b) d'autres minéraux préoccupants.

Mettre en place un processus de diligence raisonnable pour les minéraux critiques

- Identifier l'utilisation de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or (3TG) ainsi que d'autres minéraux à la demande d'ABB
- Identifier tous les minéraux provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque (CAHRA)
- Élaborer et communiquer une politique d'approvisionnement responsable en minéraux, conformément aux directives de l'OCDE sur l'approvisionnement responsable

- Mettre en place un système de gestion pour le respect de la législation sur l'approvisionnement responsable.
- Cartographiez les principaux minéraux contenus dans les composants transformés que vous achetez (y compris, mais sans s'y limiter, le 3TG, l'aluminium, le cobalt, le cuivre, le lithium, le mica et le zinc), tels que les produits électroniques, les batteries, etc.
- Identifier et cartographier les sources d'origine de tous les minéraux, y compris le pays et la région.
- Vérifier si les minéraux proviennent d'une zone classée comme touchée par un conflit ou à haut risque.
- Formez vos acheteurs pour qu'ils soient conscients des risques et qu'ils sachent comment s'engager avec les fournisseurs pour y remédier.
- S'engager avec les fournisseurs/intermédiaires pour améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement.
- Adressez-vous à des ONG ou soutenez/participez à des initiatives visant à atténuer les risques liés aux minéraux provenant de ces régions et demandez des protocoles vérifiés par des tiers.

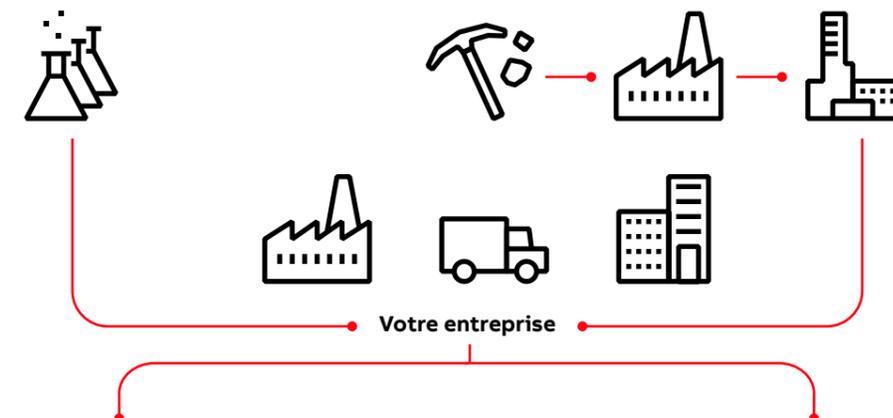


Conformité des matériaux et minéraux responsable

Bonne pratique

Tous les **produits chimiques, substances** qui vous sont livrés

Tous les **minéraux** qui vous sont livrés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, par exemple dans les composants transformés tels que l'électronique



Conformité des matériaux

- 1 Confier des responsabilités** à un cadre supérieur des **opérations** ou de la **qualité**
- 2 Mettre en œuvre un processus**
 - Vérifier les mises à jour de la « Liste ABB des substances interdites et réglementées »
 - Vérifier les conseils d'ABB pour les interpréter correctement afin d'être en conformité
- 3 Fournir et déclarer des informations**
 - Suivre et documenter les substances présentes dans les produits, les pièces et les matériaux fournis à ABB
 - Fournir des informations sur les substances à la demande d'ABB
 - Fournir des informations de sécurité pertinentes pour la manipulation

Minéraux responsables

- 1 Confier des responsabilités** à un cadre supérieur de l'**approvisionnement**
- 2 Mettre en œuvre un processus**
 - Consulter les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque
 - Identifier et classer tous les minéraux
- 3 Identifier les origines/producteurs de minéraux**
 - Suivi de la chaîne d'approvisionnement en minéraux → demander au fournisseur la chaîne de contrôle et identifier l'origine des minéraux
 - Vérifier si l'étain, le tantale, le tungstène, l'or, l'aluminium, le cobalt, le cuivre, le lithium, le mica et le zinc proviennent de zones touchées par un conflit ou à haut risque
 - Demander des protocoles vérifiés par une tierce partie
- 4 Faire part immédiatement de ses préoccupations à ABB**
 - En particulier sur le non-respect des droits de l'homme
 - S'adresser aux ONG ou soutenir/rejoindre une initiative multipartite pour collaborer sur la chaîne d'approvisionnement en minéraux



Formez vos acheteurs et vos fournisseurs directs sur la législation et les exigences d'ABB



Éthique des affaires

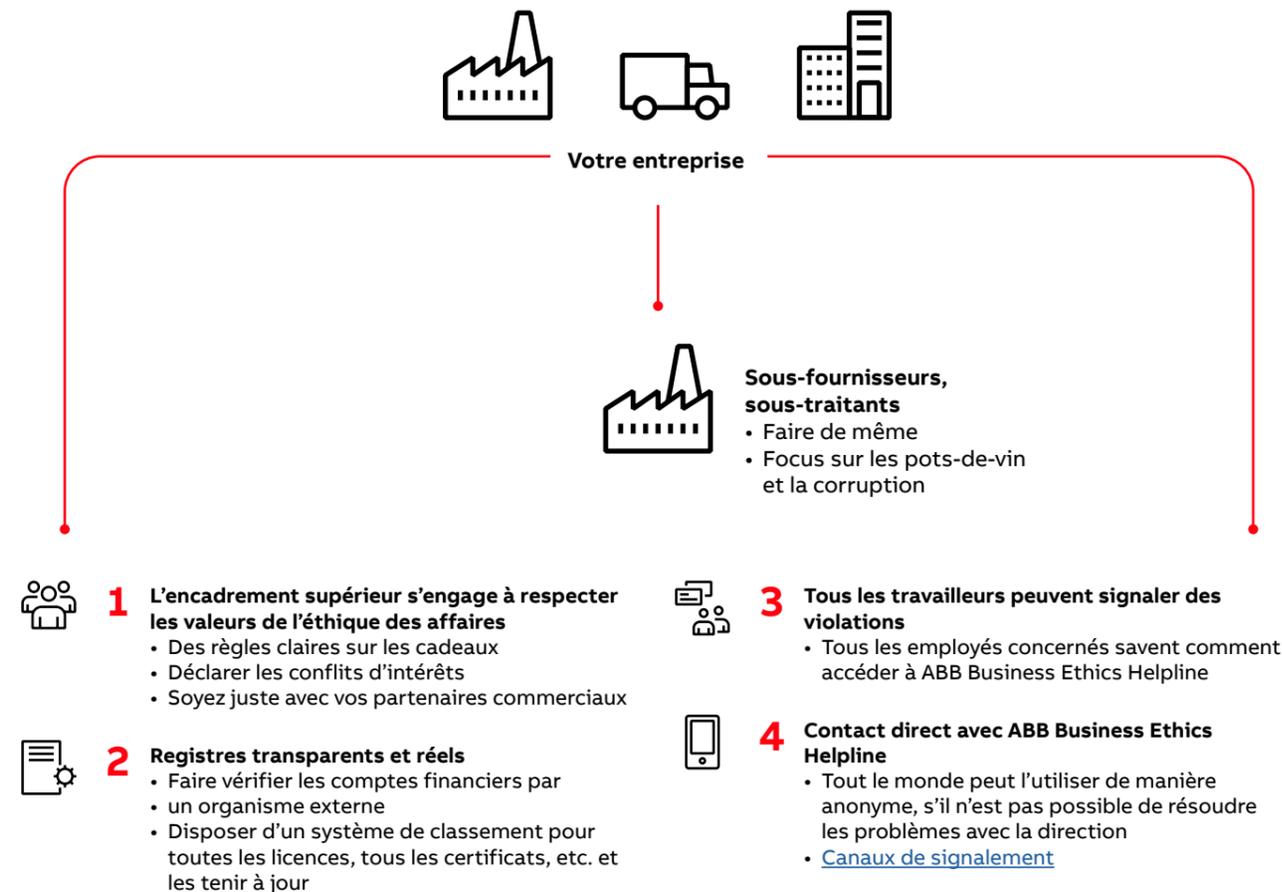
Nous n'établissons des relations commerciales qu'avec des tiers de bonne réputation qui partagent nos normes éthiques. Vous devez mener votre activité de manière éthique.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>La direction s'engage à veiller au strict respect des lois et réglementations locales et internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de pots-de-vin ni de corruption • Pas de fraude, de vol ou de blanchiment d'argent • Pas d'évasion fiscale illégale • Pas d'autres violations du droit applicable 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des règles claires concernant l'acceptation de cadeaux, de marques d'hospitalité ou de dons. • Veiller à ce que chaque membre de la direction déclare ses mandats de manière transparente afin d'éviter les conflits d'intérêts.
<p>Enregistrement complet et équitable de toutes les transactions commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faites procéder à un audit externe de vos comptes financiers. • Recueillez toutes les factures et conservez-les pendant au moins cinq ans. • Préparer tous les agréments, licences et certificats nécessaires avant l'exportation ou le transfert.
<p>Fournir une formation régulière à tous les employés et une formation ciblée pour des fonctions spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser régulièrement des tests sur les dernières réglementations pour les cadres supérieurs, les acheteurs et les vendeurs afin de vérifier les connaissances en matière d'éthique des affaires, de lois antitrust et de concurrence et de réglementations commerciales. • Désigner un cadre supérieur pour établir un plan de formation et des unités de recyclage qui couvrent les cas critiques. • Disposer d'un plan de formation clair avec une liste de participants et de dates.
<p>Contrôler la conduite éthique et encourager le signalement des violations potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les employés concernés sont au courant et savent comment accéder à ABB Business Ligne d'assistance éthique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous vous encourageons à mettre en place votre propre système de dénonciation anonyme. Dans ce cas, vous devez informer de manière proactive toutes les parties prenantes concernées de l'existence, de l'objectif et de l'utilisation de votre système de dénonciation, ainsi que de la ligne d'assistance téléphonique d'ABB Business Ethics. • Encourager les employés à signaler toute violation potentielle. • Faire part de toute préoccupation concernant une mauvaise conduite par l'intermédiaire de la ligne d'assistance éthique d'ABB.



Éthique des affaires

Bonne pratique



Formation et test :

- Formation et test semestriels sur l'éthique des affaires pour les cadres supérieurs
- Vérifier les formations ABB et y participer avec les travailleurs



Sécurité des entreprises et de l'information

Vous devez exercer votre activité de manière sûre, en veillant à la sécurité des personnes, des biens matériels et des informations ou données.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
Établir un plan de sécurité pour minimiser les menaces	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les risques éventuels liés au terrorisme ou à la criminalité et définir les procédures appropriées. Pour en avoir le cœur net, envisagez de faire appel à des experts externes pour réaliser un audit de sécurité et vérifier l'efficacité de votre plan de sécurité.
Gérer, contrôler et rendre compte de la sécurité de l'information et des données	<ul style="list-style-type: none"> Faire signer à chaque employé un accord sur la confidentialité des données. Assurer un contrôle strict de l'accès aux données. Former le personnel autorisé à la gestion des données et veiller à ce qu'il signe une déclaration de confiance. Assurer la sécurité du stockage des données électroniques en évaluant soigneusement les fournisseurs de services. Informez immédiatement ABB en cas de cyberattaque.
L'accès aux sites de l'entreprise est réglementé et le matériel ou l'équipement d'ABB est protégé	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne entrant sur un site doit être contrôlée ou munie d'un badge personnel. Disposer d'un système de sécurité sur le site, tel qu'une vidéosurveillance, des clôtures, des portails avec serrures ou des agents de sécurité. Veiller à ce que la technologie ABB soit protégée lorsque d'autres clients visitent votre entreprise. Éliminer le matériel et les données d'ABB en toute sécurité et veiller à ce que toute information confidentielle soit supprimée.
Le personnel de sécurité , qu'il soit privé ou public, doit respecter les droits de l'homme des personnes qu'il rencontre dans l'exercice de ses fonctions	<ul style="list-style-type: none"> Faire preuve de diligence dans la sélection du personnel de sécurité et examiner régulièrement ses performances. Inclure dans le processus de sélection du personnel de sécurité l'obligation de respecter les droits de l'homme. Vérifier que le personnel de sécurité reçoit une formation régulière sur le traitement équitable des personnes et le respect des droits de l'homme. S'entretenir régulièrement avec le personnel et les représentants des communautés voisines afin d'évaluer les performances de l'entreprise et d'identifier de manière proactive tout comportement répréhensible de la part du personnel de sécurité.



Sécurité des entreprises et de l'information

Bonne pratique



Votre entreprise



1 Accès uniquement avec permis

- Tous les travailleurs sous contrat ont des droits d'accès contrôlés
- Tous les visiteurs sont enregistrés



2 Protection du site

- Faire installer des clôtures et des caméras
- Disposer d'un système de sécurité



3 Procéder à des évaluations des risques

- Vérifier auprès d'un expert externe les risques potentiels : cyberattaque, terrorisme, criminalité, et définir les actions appropriées
- S'engager auprès des communautés voisines pour identifier tout comportement répréhensible du personnel de sécurité



4 Sécuriser les données

- Désigner un spécialiste senior
- Contrôler strictement l'accès aux données : Définir qui peut accéder aux données du personnel ou de l'entreprise
- Disposer d'une procédure claire sur la manière d'éliminer le matériel/les données en toute sécurité
- Veiller à ce que le matériel et les équipements ABB soient protégés lorsque d'autres personnes visitent votre site



5 Personnel de sécurité sur place

- Respecter les droits de l'homme
- Fournir une formation régulière sur la manière de désamorcer les conflits

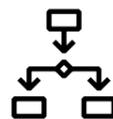


Informez immédiatement ABB en cas d'attaque



Formation sur la sécurité

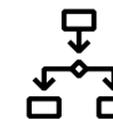
- Mener une fausse attaque de phishing par e-mail pour sensibiliser les gens



Achats effectués par les fournisseurs

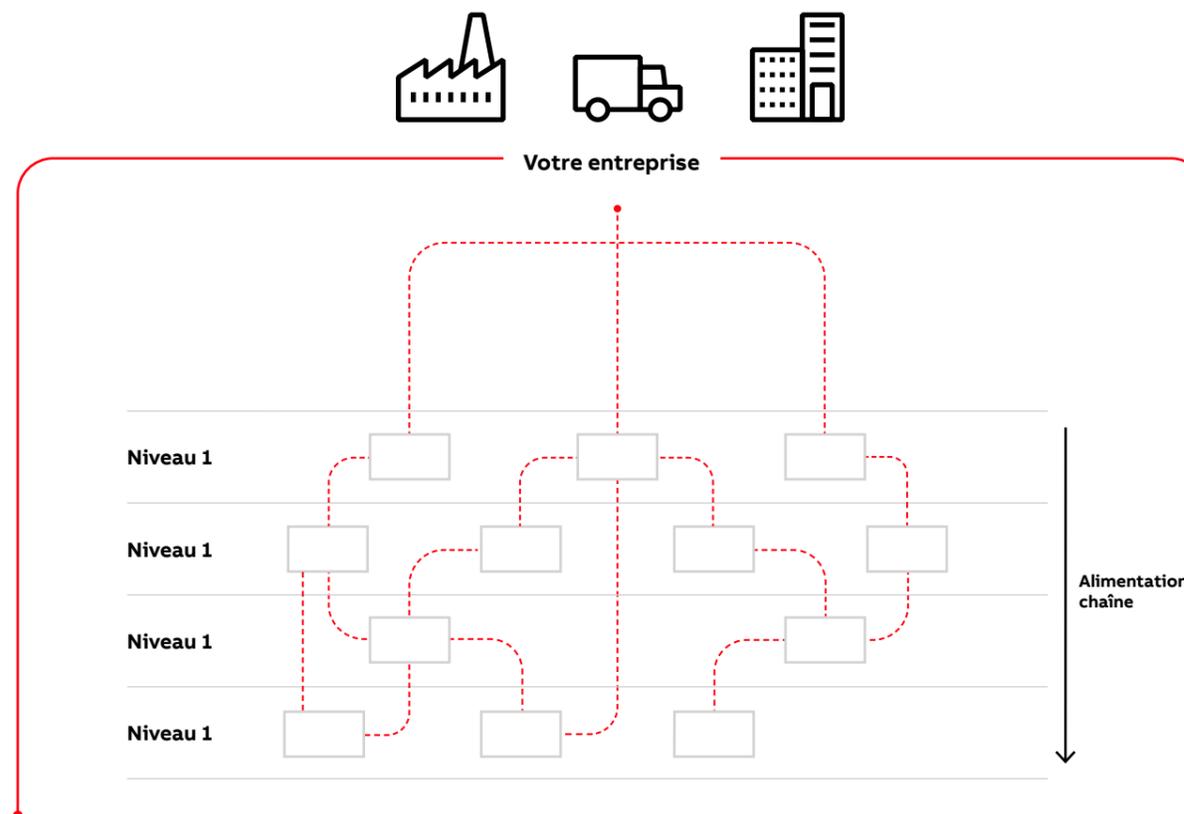
Nous nous engageons à suivre un processus transparent et compétitif pour sélectionner les fournisseurs et à traiter ces derniers de manière équitable et responsable. Vous devez acquérir des biens et des services de manière responsable, conformément aux exigences du code de conduite des fournisseurs d'ABB.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>Veiller à ce que vos fournisseurs s'engagent à respecter des normes équivalentes au code de conduite des fournisseurs d'ABB :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure des normes équivalentes dans les contrats avec les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Mettez en place un processus de passation de marchés qui inclut l'évaluation des normes de durabilité, de droits de l'homme et d'intégrité des fournisseurs, à la fois lors de la sélection et tant que vous continuez à travailler avec eux. Intégrer ces normes dans les contrats avec les fournisseurs.
<p>Communiquer efficacement les normes de durabilité à vos fournisseurs et sous-traitants. Assurez-vous que vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître ses fournisseurs Disposer d'un système de catégorisation des risques dans la chaîne d'approvisionnement, y compris au-delà du niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographiez vos fournisseurs de niveau 1 en utilisant les outils existants, tels que le système de facturation ou les contrats. Prenez en compte de multiples facteurs pour évaluer votre chaîne d'approvisionnement, y compris les droits de l'homme et les risques environnementaux et réglementaires. Il faut tenir compte, par exemple, des matières premières utilisées, des étapes de transformation, des risques sectoriels, des risques liés aux pays, etc. Se concentrer sur les fournisseurs importants et à haut risque et établir des relations commerciales à long terme et des discussions régulières sur les questions de durabilité. Former les principaux fournisseurs de niveau 1 au développement durable et les encourager et les soutenir dans la formation de leurs fournisseurs. Procéder à des audits des fournisseurs à haut risque.
<p>Collaborer avec ABB :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une procédure pour immédiatement informer ABB en cas de suspicion de violation des normes Demander l'approbation d'ABB avant d'engager des sous-traitants sur les sites d'ABB 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des canaux de communication avec les différentes parties prenantes afin de surveiller et d'être averti d'éventuelles violations. Désigner une personne de haut rang pour contacter ABB en cas de violation présumée. Mettre en place un processus transparent de suivi de tous les sous-traitants sur les sites d'ABB.



Achats effectués par les fournisseurs

Bonne pratique



1 Confier des responsabilités à un cadre supérieur de l'**approvisionnement**



2 Connaître sa chaîne d'approvisionnement

- Utiliser le système de facturation ou les contrats pour répertorier les fournisseurs de niveau 1
- Prendre en compte de multiples facteurs à évaluer sur les risques liés au développement durable, tels que le risque spécifique aux matières premières/processus, le risque sectoriel, le risque pays, etc. Suivre les lignes directrices de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises.



3 Ajouter des normes de durabilité aux contrats et à l'intégration

- Intégrer l'évaluation des critères de durabilité dans le processus d'intégration : politiques/procédures relatives aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité au travail, à la gestion de l'environnement, etc.
- Intégrer des thèmes liés au développement durable dans la formation initiale
- Audit des fournisseurs à haut risque 6 mois après la signature du contrat



4 Maintenir des contacts personnels avec les principaux fournisseurs de niveau 1

- Établir des relations commerciales à long terme et discuter régulièrement des risques liés à la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs à haut risque
- Demandez-leur de cartographier leur chaîne d'approvisionnement et de faire preuve de transparence à l'égard des fournisseurs ABB de niveau 2 ou 3



5 Mettre en place un réseau de sensibilisation aux risques

- Établir des contacts avec les ONG locales et les parties prenantes afin d'être au courant des risques contextuels et d'être averti d'éventuelles violations
- Contactez immédiatement ABB en cas de suspicion de violence
- Suivi de tous les sous-traitants



Documentation, inspections, rapports et actions correctives

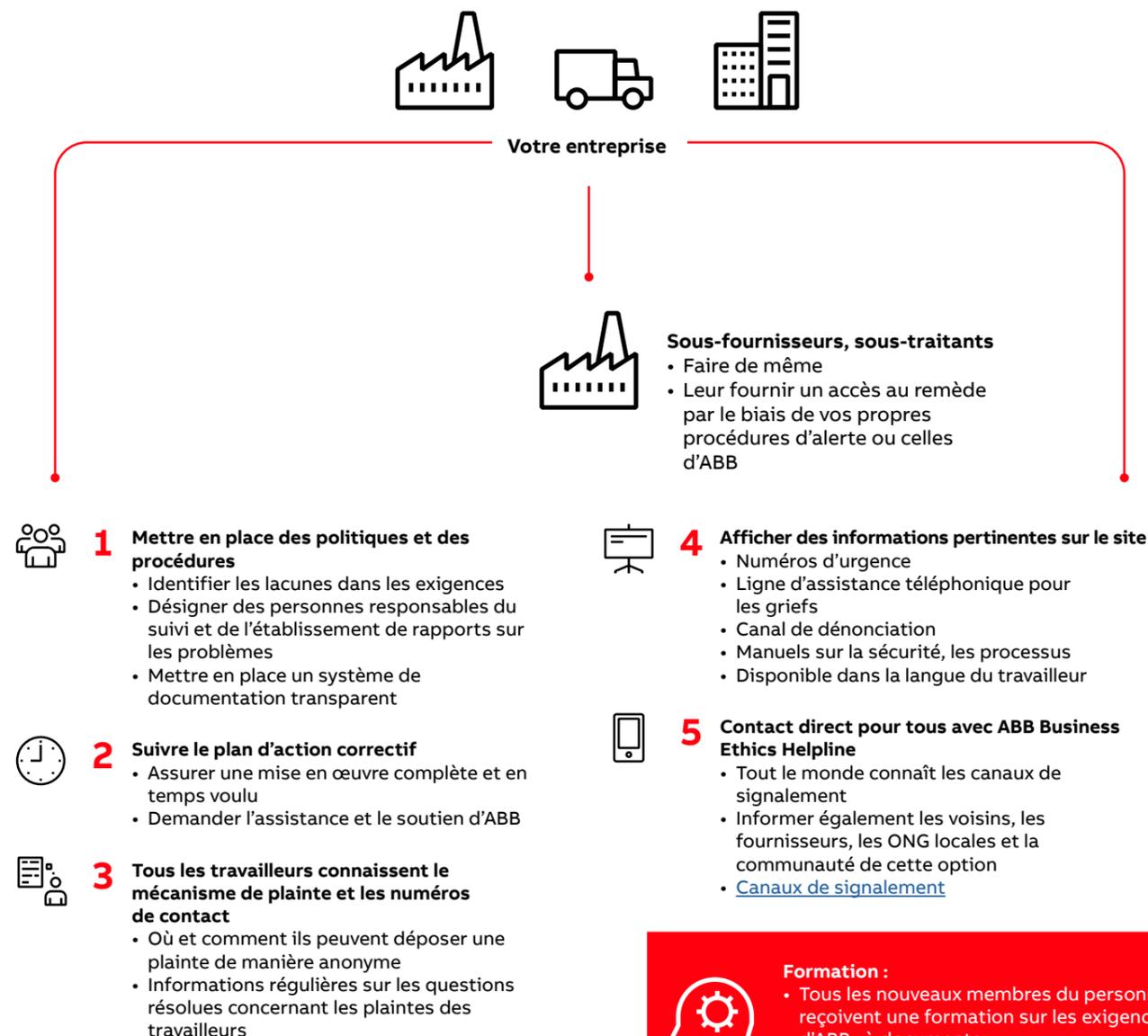
Pour garantir et démontrer la conformité au code de conduite des fournisseurs d'ABB, vous vous conformerez à toutes les réglementations et lois relatives à la publication ou à la divulgation d'informations sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, et vous produirez et conserverez tous les documents pertinents. Vous signalerez par écrit à ABB, dans les meilleurs délais, tout risque identifié et toute violation des principes énoncés dans le code de conduite des fournisseurs d'ABB et prendrez les mesures correctives appropriées pour prévenir ou atténuer le risque ou la violation. Nous nous réservons le droit d'auditer et d'inspecter vos opérations et vos installations, et d'interroger les travailleurs sur votre site, afin de vérifier la conformité.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>Respecter toutes les exigences légales et contractuelles applicables du code de conduite des fournisseurs d'ABB</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de toutes les licences nécessaires et à jour, y compris les licences d'usine, les licences et permis environnementaux, les autorisations pour les déchets dangereux, etc. Créer et tenir à jour la documentation relative aux exigences, y compris documents d'accompagnement.
<p>Communiquer efficacement les droits et les obligations à tous les employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Afficher tous les numéros d'urgence pertinents, les contacts pour les dénonciations et les griefs de manière à ce qu'ils soient visibles par tous, par exemple à l'entrée du lieu de travail, à la cantine et dans les vestiaires. Communiquer de manière proactive les droits et obligations à tous les employés et contractants par les canaux les plus efficaces (par exemple, lors des réunions d'équipe/de quartier et sur les panneaux d'information) et dans une langue qu'ils comprennent. S'assurer que tous les nouveaux employés sont formés et informés des exigences d'ABB. Conserver une liste de toutes les formations suivies par les travailleurs, y compris les dates auxquelles elles ont eu lieu.
<p>Un cadre supérieur surveille les actions et signale immédiatement les violations réelles ou présumées à ABB :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec ABB sur les actions correctives Demander de l'aide, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> Désigner un cadre supérieur chargé de contrôler et de signaler à ABB les violations réelles et potentielles du code de conduite des fournisseurs. Veiller à ce que des procédures et des plans d'action clairs soient mis en place pour assurer le suivi des lacunes. Contacter ABB pour tout soutien nécessaire à la mise en œuvre des mesures correctives, y compris le renforcement des capacités, la formation, l'amélioration des systèmes de gestion, etc. Veiller à ce qu'un contact direct avec ABB soit établi pour un rapport immédiat.



Documentation, inspections, rapports et actions correctives

Bonne pratique





Signalement des problèmes et accès aux voies de recours

Dans le cadre de notre relation commerciale, si vous, vos employés ou vos fournisseurs pensez que les dispositions du Code de conduite des fournisseurs d'ABB ne sont pas respectées, ou qu'ABB ne se conforme pas à son propre Code de conduite, nous attendons et exigeons que vous et vos employés fassiez part de vos préoccupations par l'intermédiaire des canaux de remontée des informations spécifiques aux parties prenantes d'ABB.

Vous devez apporter une aide raisonnable à toute enquête menée par ABB sur une violation potentielle et vous devez protéger toute personne travaillant pour vous, que ce soit en tant qu'employé ou en tant que contractant, contre toute forme de représailles pour avoir signalé des violations présumées ou avérées.

Il est attendu de vous que vous transmettiez des informations sur ces attentes et sur les canaux de signalement d'ABB, le cas échéant, au sein de votre organisation et à vos fournisseurs. Consultez le [portail d'intégrité](#) d'ABB pour en savoir plus sur ces canaux.

Attentes d'ABB	Comment répondre aux attentes d'ABB
<p>Instaurer une culture de sécurité permettant aux parties prenantes potentiellement concernées de faire part de leurs préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de réclamation (les vôtres et/ou ceux d'ABB) sont légitimes, accessibles, prévisibles, équitables et transparents et compatibles avec les droits 	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher les numéros de téléphone et les adresses électroniques des canaux de signalement dans des endroits centraux de l'entreprise afin que les gens sachent où faire part de leurs préoccupations. • Veiller à ce que les canaux permettant aux communautés voisines de faire part de leurs préoccupations et de leurs griefs soient officiellement distribués, communiqués et régulièrement mis à jour. • Garantir l'anonymat des utilisateurs de tous les canaux et la protection des employés qui soulèvent des problèmes. • Informer régulièrement tout le monde des préoccupations soulevées et de la manière dont elles ont été traitées.
<p>Veiller à ce que les employés soient informés de l'existence d'un tel système et sachent comment y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos propres canaux d'information • Canaux d'information d'ABB 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer régulièrement tous les employés de la raison pour laquelle ils peuvent faire part de leurs préoccupations ou de leurs griefs. • Donner des exemples de droits des travailleurs et de la manière dont ils peuvent faire part de leurs préoccupations. Les ONG locales peuvent fournir des informations utiles ou un soutien, si nécessaire.
<p>Vos sous-traitants et fournisseurs savent comment accéder aux canaux d'information d'ABB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez à vos sous-traitants et fournisseurs la possibilité d'utiliser les canaux d'information d'ABB.



Glossaire

Ce glossaire explique les termes importants utilisés dans le code de conduite des fournisseurs d'ABB et dans le guide de mise en œuvre. Il est basé sur des définitions universellement acceptées, qui ont été modifiées dans un souci de clarté et de facilité de compréhension.

Le **travail des enfants** est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel ou de leur dignité. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants et/ou qui interfère avec leur scolarité. Le travail des enfants fait également référence à l'emploi d'enfants qui n'ont pas l'âge requis ou qui effectuent des travaux excessivement longs et lourds ou dangereux, conformément à la législation d'un État.

Les **minéraux de conflit** incluent actuellement les métaux tantale, étain et tungstène, qui sont des dérivés des minéraux colombo-tantalite, cassitérite et wolframite respectivement, ainsi que l'or. Ils sont souvent appelés « 3TG ». Le terme « minéraux de conflit » reflète les conflits armés pour le contrôle de ces ressources, en particulier dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

La **servitude pour dettes**, également connue sous le nom d'esclavage pour dettes ou de travail forcé, existe lorsque des travailleurs (parfois avec leur famille) sont contraints de travailler pour un employeur afin de rembourser des dettes qui peuvent, dans certains cas, avoir été héritées. Les travailleurs peuvent être en situation de servitude pour dettes même s'ils reçoivent un salaire ou une autre compensation.

Les **employés** incluent tout le personnel engagé ou employé par un fournisseur, y compris la main-d'œuvre temporaire engagée par l'intermédiaire d'agents ou d'agences de main-d'œuvre.

Les **déclarations environnementales de produit (EPD)** sont définies par la norme ISO 14025 comme des déclarations de type III qui « présentent des informations environnementales quantifiées sur le cycle de vie d'un produit afin de permettre des comparaisons entre des produits remplissant la

même fonction ». De plus amples informations sur les DEP sont disponibles sur le [site Internet de l'Organisation internationale de normalisation](#).

Fiche signalétique complète (FMD) se réfère à une liste complète de substances au sein d'un produit ou matériau particulier, également connu sous le nom de déclaration matérielle complète. Une FMD aide à déterminer la conformité des produits aux réglementations et directives environnementales telles que RoHS et REACH de l'UE, la Proposition 65 de la Californie, la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA), etc.

Les **paiements de facilitation** sont des paiements effectués à un agent public pour faciliter ou accélérer l'exécution d'une action gouvernementale de routine (par exemple, traitement des documents, délivrance de permis) que la personne ou l'entreprise qui effectue le paiement est légalement en droit de recevoir.

Le **travail forcé** (ou travail obligatoire) désigne les situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler contre leur gré en recourant à la violence ou à l'intimidation, à la servitude pour dettes (voir ci-dessus), à la rétention des papiers d'identité, à des heures supplémentaires excessives ou à la menace de les dénoncer aux services de l'immigration.

Les **gaz à effet de serre** (GES) ont un effet de réchauffement sur la terre en piégeant la chaleur dans l'atmosphère. Le protocole sur les gaz à effet de serre, qui établit des normes mondiales pour mesurer et gérer les émissions de GES, couvre sept GES, dont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), ainsi que les gaz utilisés dans l'industrie, notamment les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PCF), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Les **mécanismes de réclamation** sont des procédures formelles, juridiques ou non juridiques (ou « judiciaires/non judiciaires ») auxquelles peuvent avoir recours les individus, les travailleurs, les communautés et/ou les organisations de la société civile qui subissent les conséquences négatives de certaines activités et opérations commerciales.

Les **substances dangereuses** sont susceptibles de nuire à l'être humain, aux animaux ou à l'environnement. Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations unies classe les produits chimiques en fonction de trois types de danger : physique/chimique (par exemple, explosifs, gaz inflammables), sanitaire (par exemple, toxicité aiguë, corrosion/irritation de la peau) et environnementales (par exemple, risques pour l'environnement aquatique, dommages à la couche d'ozone).

Les **droits de l'homme** désignent les droits et libertés fondamentaux qui appartiennent à chaque personne dans le monde, simplement parce qu'il s'agit d'un être humain. Ils définissent les normes minimales nécessaires pour que les personnes puissent vivre dans la dignité, la liberté, l'égalité, la justice et la paix. Ils sont inhérents à toute personne, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de statut. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948, établit les droits et libertés fondamentaux de tous les êtres humains.

La **traite des êtres humains** désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la force, la fraude ou la tromperie, dans le but de les exploiter à des fins lucratives.

L'**analyse du cycle de vie (ACV)** mesure l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie, du berceau à la tombe, y compris l'acquisition des matières premières, la production, l'utilisation, le traitement en fin de vie, le recyclage et l'élimination finale.

L'**esclavage moderne** est un terme générique qui recouvre des pratiques telles que le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail des enfants, le mariage forcé, le travail involontaire en prison, les victimes de l'esclavage et la traite des êtres humains.

L'**approvisionnement responsable en minéraux** est une pratique qui consiste à se procurer des minéraux bruts dans le respect des droits de l'homme, protège la santé humaine et environnementale et lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage. Il couvre les minéraux de conflit (voir ci-dessus) ainsi que d'autres minéraux problématiques comme l'aluminium, le cobalt, le cuivre, le lithium, le mica et le zinc.

Les **objectifs fondés sur la science** sont des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, fixés par les entreprises, qui sont conformes à ce que la science climatique la plus récente juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, qui vise à limiter « l'augmentation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et à « poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C ». De plus amples informations sont disponibles sur le site [Science Based Targets initiative](#).

Les **fournisseurs** sont des tiers, y compris des entrepreneurs individuels, qu'ABB engage pour acheter des biens et/ou des services et/ou des travaux.

La **durabilité**, ou le développement durable, est une approche intégrée qui vise à répondre aux besoins des personnes dans le présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Tous les thèmes du code de conduite des fournisseurs d'ABB relèvent du développement durable, y compris les droits de l'homme, l'intégrité et la protection de l'environnement.

Les **fournisseurs de niveau 1** (ou fournisseurs directs) sont ceux avec lesquels une entreprise traite directement, y compris les fabricants de pièces, les prestataires de services ou les agences de recrutement.

Les **fournisseurs de niveau 2** (ou fournisseurs indirects) sont ceux qui approvisionnent les fournisseurs de niveau 1 d'une entreprise.

Les **groupes vulnérables** sont ceux qui font l'objet d'une marginalisation politique, sociale ou économique en raison de leur âge, de leur handicap ou de leur appartenance ethnique, le sexe, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques.



Références

Sources externes

[Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements trans-frontières de déchets dangereux et de leur élimination](#)

Classification des substances dangereuses :
[Classification des substances dangereuses](#)

Minéraux de conflit :
[Initiative sur les minéraux responsables](#)

[Convention sur la diversité biologique](#)

[Protocole sur les gaz à effet de serre](#)

[Charte internationale des droits de l'homme](#)

[Déclaration de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) sur les principes et droits fondamentaux au travail](#)

[ISO 14025:2006, Étiquettes et déclarations environnementales](#)

[Convention de Minamata sur le mercure](#)

[Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#)

[Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque](#)

[Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement \(pdf\)](#)

[Objectifs basés sur la science](#)

[Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants](#)

[Convention des Nations unies contre la corruption](#)

[Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques](#)

[Pacte mondial des Nations unies](#)

[Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#)

[Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies](#)

Sources spécifiques à ABB

[Canaux d'information d'ABB](#)

[Code de conduite d'ABB](#)

[Politique d'ABB en matière de droits de l'homme](#)

[Code de conduite des fournisseurs d'ABB](#)

Minéraux de conflit/responsables :

- [Politique d'ABB sur les minéraux de conflit 2023.pdf](#)
- [Approvisionnement responsable en minéraux](#)
- [Formation des fournisseurs sur les minéraux de conflit](#)

Substances interdites et réglementées :

- [Liste ABB des substances interdites et réglementées](#)
- [Guide pour les fournisseurs de la liste ABB des substances interdites et réglementées](#)



—

ABB

Affolternstrasse 44
8050 Zurich
Suisse

new.abb.com